



NUMERO 99 Juillet 2024

WILDAF NEWSLETTER

« AGIR POUR LES DROITS DE LA FEMME ET DE LA FILLE EN AFRIQUE »



QUI LIT NOTRE NEWSLETTER ?

Le WILDAF-AFRIQUE de l'Ouest Newsletter est destiné aux membres du WILDAF-AO des quinze pays du réseau, à nos partenaires en Afrique, en Europe et en Amérique et à tous les défenseurs (es) des Droits de la Femme et des Filles en Afrique



L'accès à l'éducation pour tout.e.s est possible:
Plaçons l'équité au cœur des politiques

Le 6ème engagement stratégique de la campagne le « Genre est Mon Agenda » (GIMAC) s'est tenu du 13 au 15 juillet 2024 à Accra, (Ghana), avec pour thème « Transformation de l'éducation pour l'équité entre les sexes et la durabilité : Actions de suivi pour progresser vers la réalisation de l'Agenda 2063 » ...

P.4



EDITO

Le 21 février 2024, le Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union Africaine réunis à Addis-Abeba a déclaré officiellement l'année 2024, « Année de l'éducation » ...

P.3

APPEL A PROPOSITION DE CONTENU

Vous êtes membre du réseau WILDAF-Afrique de l'Ouest et désirez faire connaître votre association, vos activités, vos réalisations ? ou tout simplement souhaitez-vous partager une information.

Faites-nous parvenir votre texte (court ou long, peu importe ; c'est le contenu qui compte !) par courriel. La date limite de dépôt des textes pour la prochaine parution est : **1^{ER} Octobre 2024**

AUSSI DISPONIBLE SUR NOTRE SITE INTERNET : WWW.WILDAF-AO.ORG

WILDAF-AO : Un réseau de plus de 500 organisations membres dans 15 pays d'Afrique de l'Ouest. Benin, Burkina-Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Liberia, Mali, Niger, Nigeria Sénégal, Togo (réseaux nationaux), Sierra Leone, Mauritanie, Gambie, Cap vert (Points focaux)

WILDAF-AO

Women in Law and Development in Africa

Bulletin Trimestriel

SOMMAIRE

Editorial	3
L'accès à l'éducation pour tout.e.s est possible: Plaçons l'équité au cœur des politiques.....	4
Lutter contre les mariages d'enfants : Dialogue Intergénérationnel.....	7
50% pour Elles aussi !!! Il est temps d'agir.....	8
Leadership et participation des femmes à la vie politique au Bénin : Un challenge à relever.....	13
Lancement de la Formation pour l'Autonomisation des Femmes et Jeunes Filles.....	15
Au Ghana, une loi pour atteindre la parité dans les postes de décision de la fonction publique en 2030.....	16
Ghana : la CEDEAO se dote d'un Observatoire du genre.....	17

WILDAF AFRIQUE DE L'OUEST

Newsletter

Ont participé à la rédaction de ce numéro :

Kafui ADJAMAGBO-JOHNSON (Coordinatrice)
Nicole DAGAWA (Assistante Communication)

Toute reproduction, à but non commercial, des informations rédigées par WILDAF- Afrique de l'Ouest est autorisée, à condition que WILDAF-Afrique de l'Ouest soit mentionnée comme source pour toutes contributions dont il est auteur.

Pour tous renseignements, contactez WILDAF-AO :

Tel: (228) 22 61-26-79

Cel: (228) 92 47 90 00

Email :

wildaf@wildaf-ao.org

Publiée avec l'appui financier des partenaires de WILDAF-AO

Le 21 février 2024, le Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union Africaine réunis à Addis-Abeba a déclaré officiellement l'année 2024, « Année de l'éducation » appelant tous les gouvernements à redoubler d'efforts en vue de garantir une éducation de qualité, inclusive et équitable pour tous/toutes. Selon Mme Audrey Azoulay, Directrice générale de l'UNESCO, « Cette décision de l'Union Africaine envoie un signal très fort en faveur de l'investissement dans l'éducation en tant que moteur du développement durable du continent et pour la prise en compte des besoins des jeunes générations ».

En effet, comme l'a si bien dit Mme Audrey Azoulay, cet appel à la mobilisation collective dénote de la nécessité pour le continent de redoubler d'efforts pour mettre en place des systèmes éducatifs résilients au travers d'investissements conséquents. Certes ces dernières années, l'Afrique a réalisé des progrès en matière d'accès à l'éducation. Toutefois, des défis demeurent et la COVID-19 qui a durement impacté les systèmes éducatifs africains, a mis en lumière la nécessité de mieux se préparer aux futures pandémies. Le continent continue donc de peser plus lourd que les autres continents dans les écarts à combler pour atteindre les objectifs de l'ODD 4.

L'Afrique compte toujours la plus grande population non scolarisée au monde : **98 millions d'enfants** en âge d'être scolarisés ne vont pas à l'école. De plus, **neuf (9) enfants** scolarisés sur **dix (10)** ne peuvent pas lire et comprendre un texte simple à l'âge de 10 ans.

Les inégalités entre les hommes et les femmes restent un problème important. Aujourd'hui encore, des millions de jeunes filles en Afrique n'ont pas la possibilité d'aller à l'école. **32,6 millions de filles** en âge de fréquenter l'école primaire ou le premier cycle du secondaire **ne sont pas scolarisées**. Ce chiffre passe à **52 millions** si l'on inclut les filles en âge de fréquenter le deuxième cycle du secondaire. ([UNESCO/UIS, 2019](#))

Cet appel à l'engagement est donc une étape cruciale pour relever les défis de l'éducation en Afrique afin de garantir une éducation de qualité pour tous, en particulier pour les filles qui sont souvent contraintes d'abandonner l'école pour diverses raisons :

pauvreté, mariages précoces, longues distances à parcourir pour se rendre à l'école, insécurité due aux conflits ou à la violence et les pratiques culturelles qui donnent la priorité à l'éducation des garçons par rapport à celle des filles.

Les filles sont également confrontées à un obstacle important qu'elles ne peuvent éviter : leurs menstruations. Le manque d'accès aux produits d'hygiène menstruelle, à l'eau potable et/ou à des toilettes privées les conduit à manquer l'école pendant leurs règles, ce qui entrave leur éducation et perpétue la stigmatisation de la menstruation.

La consécration de l'année 2024, à l'éducation est par conséquent une opportunité pour divers acteurs d'intensifier les activités de plaidoyer en faveur d'un accroissement des investissements et de l'engagement en faveur d'un système éducatif plus résilient.

C'est dans cet esprit que le 6ème engagement stratégique de la Campagne le Genre est Mon Agenda (GIMAC) qui a réuni des représentants de l'Union Africaine (UA), des Communautés Economiques Régionales (CERs) et des partenaires, a retenu pour le thème « *Transformation de l'éducation pour l'équité entre les sexes et la durabilité : Actions de suivi pour progresser vers la réalisation de l'Agenda 2063* ». L'objectif est de plaider pour faire accélérer les progrès en matière d'accès à l'éducation en Afrique.

Ce nouveau numéro de la WiLDAF newsletter se penche sur la rencontre qui a traité des questions essentielles relatives à l'éducation, l'égalité des sexes, au changement climatique et le développement durable en Afrique. Nous vous proposons à cet effet un article sur le sujet.

Nous vous invitons à consulter les articles de la rubrique « Nouvelles du Réseau » relatives aux actions menées par le réseau, portant sur la participation des femmes en politiques et à d'autres activités qui relève de la question des mariages d'enfants ainsi que des droits à la santé sexuelle et reproductive (DSSR) des jeunes.

Dans la rubrique « Nouvelles d'Afrique », vous découvrirez des articles intéressants qui, nous l'espérons, vous serviront dans votre travail de défense des droits des femmes.

Bonne lecture à tout-e-s

**L'accès à l'éducation pour tout.e.s est possible :
Plaçons l'équité au cœur des politiques**



Le 6ème engagement stratégique de la campagne le « Genre est Mon Agenda » (GIMAC) s'est tenu du 13 au 15 juillet 2024 à Accra, (Ghana), avec pour thème « Transformation de l'éducation pour l'équité entre les sexes et la durabilité : Actions de suivi pour progresser vers la réalisation de l'Agenda 2063 ». Le thème fait écho à celui de l'Union Africaine qui a consacré l'année 2024 à l'éducation : « **Éduquer et former l'Afrique pour le 21e siècle** » : Construire des systèmes éducatifs résilients pour un accès accru à un apprentissage inclusif, tout au long de la vie, de qualité et pertinent en Afrique. » afin d'inciter les États du continent à accorder une réelle priorité à l'éducation qui continue de faire face à d'importants défis.



En Afrique, malgré les progrès enregistrés dans le domaine de l'accès à l'éducation, le système éducatif actuel ne parvient pas à produire des résultats équitables pour tout.e.s les apprenants et en particulier pour les filles.

Le système éducatif du continent continue de faire face à des difficultés telles que : **l'accès à l'éducation** en particulier dans les Etats touchés par l'instabilité politique, **l'insuffisance de ressources financières** car l'éducation peut coûter cher, et son financement est souvent insuffisant dans certains pays, **le manque d'infrastructures éducatives** qui décourage aussi bien les parents que les élèves, **les problèmes sociaux, politiques et militaires**, notamment dans les pays du Sahel, **le manque d'enseignants** ; on estime qu'il faudrait entre 15 et 18 millions d'enseignants pour combler les besoins en Afrique, les **difficultés liées à la nutrition** : dans certains pays, les cantines scolaires et les programmes d'alimentation scolaire n'existent plus, **les pesanteurs socioculturelles pour les filles**, **le manque d'accès aux soins de santé reproductive**, ou **les menstruations** qui compliquent l'assiduité des filles à l'école...

Au regard de ces difficultés qui entravent l'atteinte de l'ODD 4, les dirigeants africains ont décidé de relancer l'éducation et d'en faire une priorité pour les années à venir en consacrant 2024 à l'éducation : « **Éduquer et former l'Afrique pour le 21e siècle** ». Le thème retenu tire sa source dans l'Agenda 2063 de l'Afrique qui sert de plan stratégique pour transformer le continent en une puissance mondiale et de la Stratégie Continentale de l'Education pour l'Afrique 2016-2025 (CESA 16-25) qui vise à révolutionner l'éducation et la formation, en garantissant que les ressources humaines de l'Afrique s'alignent sur les valeurs africaines fondamentales et contribuent à la vision de l'Union Africaine. Ces deux cadres reconnaissent le rôle central de l'éducation dans la réalisation du développement durable et la valorisation du capital humain.

Le thème de l'année est par conséquent, l'occasion idéale pour les organisations de défense de droits de l'homme de réfléchir et d'échanger sur la problématique afin de faire avancer la question de l'accès à l'éducation pour tout.e.s et en particulier pour les couches les plus vulnérables que sont les femmes et les filles.

C'est ainsi que la 40ème Réunion pré-sommet des OSCs du GIMAC qui s'est tenue en février 2024, a exhorté dans sa déclaration finale, les Etats africains à des engagements politiques, sociaux et économiques pour renforcer et accélérer les progrès dans le domaine de l'éducation.

Poursuivant ces actions de plaidoyer, les membres du GiMAC ont saisi l'opportunité de la 6ème Réunion du GIMAC avec l'UA et les CERs pour réitérer l'appel à la réalisation de l'égalité des sexes dans l'éducation en Afrique à travers le thème : « Transformation de l'éducation pour l'équité entre les sexes et la durabilité : Actions de suivi pour progresser vers la réalisation de l'Agenda 2063 ».



Mme **Badini YAMEOGO**, femme agricultrice leaders du GRAF (Groupe de Réflexion et d'Action sur le Foncier).



Participant au panel sur « **l'implications des droits de l'homme dans la transformation de l'éducation pour l'équité entre homme et femme et le développement durable en Afrique** », Mme **Badini** a partagé son expérience sur les réalités locales vécues par les femmes rurales. Elle a fait remarquer que la plupart des femmes en milieu rural n'ayant reçu aucune éducation de base, elles sont victimes des pesanteurs socio-culturelles et de discriminations. Dans ma localité, les femmes sont confrontées à des défis, notamment en matière d'éducation et de violences basées sur le genre, d'inégalités de tout genre... qui sont des problèmes communs à de nombreuses régions rurales en Afrique a-t-elle indiqué.

Eu égard aux difficultés que rencontrent les femmes rurales, elle a plaidé pour une intensification des cours d'alphabétisation dans les langues locales, et l'orientation des femmes vers l'éducation technique ce qui leur permettra de s'autonomiser pour le développement de l'agriculture. Elle a saisi l'occasion pour sensibiliser sur la nécessité de reconnaître et de valoriser les travaux domestiques effectués par les femmes, souvent non rémunérés et non valorisés. Selon Mme Badini, « les gouvernements devront insérer des programmes d'éducation pour les filles mères surtout en milieu rural afin qu'elles ne soient pas juste contraintes à rester domestiques mais qu'elles puissent exercer aussi des travaux économiquement rentables ».

Les présentations dudit panel, ont mis en lumière plusieurs enjeux cruciaux et conclu que l'éducation étant un droit humain fondamental inscrit dans le droit international, transformer les systèmes éducatifs pour garantir l'équité entre les sexes, signifie éliminer les obstacles qui empêchent les filles et les femmes d'accéder à l'éducation sur un pied d'égalité que les garçons et les hommes. Aussi, des recommandations clés ont été formulées pour améliorer l'éducation et l'égalité des sexes en Afrique. Elles visent à amener :

La rencontre a réuni les organes de l'UA, les Communautés Economiques Régionales (CERs), les Organisations de la Société Civile (OSCs), les agences des Nations Unies et d'autres parties prenantes. L'objectif visait à plaider pour faire accélérer les stratégies afin de relever les défis et tracer la voie vers un système éducatif plus équitable et durable pour tous les enfants africains.

Les diverses communications présentées à la rencontre ont créé un espace dynamique de plaidoyer qui a donné aux acteurs présents, l'occasion d'échanger et partager leurs points de vue et stratégies sur la question, mais aussi d'exprimer leurs préoccupations et de plaider en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes afin de faire avancer ces questions essentielles sur l'éducation en Afrique.

■ Participation du WILDAF-AO



En tant que membre du GiMAC, et membre du groupe thématique Droits Humains des femmes, le WILDAF-AO était représenté à la rencontre par Mme **Sant-Anna Attah** Chargée de programme au WILDAF-AO et

Faire progresser l'éducation en Afrique

1. L'UA, les CER et les gouvernements à élaborer et à mettre en œuvre des politiques qui intègrent les principes des droits de l'homme dans les systèmes éducatifs, en mettant l'accent sur la violence liée au genre, les mariages précoces, les préjugés culturels et les obstacles économiques, en veillant à ce que les politiques éducatives favorisent l'égalité d'accès, remettent en cause les stéréotypes, encouragent les modèles positifs et favorisent des environnements d'apprentissage inclusifs qui permettent aux filles et aux femmes de participer pleinement aux sphères économique, sociale et politique. Il s'agit notamment de leur fournir les compétences, les connaissances et les possibilités de jouer un rôle de leader, de défendre leurs droits et de contribuer au développement durable, afin de briser les cycles de la pauvreté et de la discrimination.

2. Les OSC et les décideurs politiques à veiller à ce que les programmes scolaires reconnaissent et abordent les formes croisées de discrimination et de désavantages fondés sur des facteurs tels que la race, l'appartenance ethnique, le handicap et le statut socio-économique, en mettant en œuvre des politiques et des programmes qui sont inclusifs et répondent aux divers besoins de tous les apprenants, en veillant à ce que personne ne soit laissé pour compte.

3. Les gouvernements et les décideurs politiques à mettre en œuvre des mécanismes efficaces de suivi et de responsabilisation pour s'assurer que les efforts de transformation de l'éducation se traduisent par des améliorations significatives en matière d'équité entre les sexes et de durabilité.

4. Les OSC, les défenseurs des droits de l'homme et les organismes internationaux à tenir les gouvernements et les parties prenantes responsables de leurs engagements en élaborant des calendriers et d'autres stratégies de retour d'information pour enregistrer les réactions, à l'aide de recherches fondées sur des preuves, sur les violations des droits de l'homme, les cas de violence liée au genre et les développements inclusifs.

Outre les recommandations de ce panel, plusieurs autres issues des diverses communications présentées ont été formulées.

Exprimant sa gratitude pour la participation active au 6e engagements stratégiques de GIMAC avec les CER et les partenaires, **Mme Prudence Ngwenya**, Directrice des femmes, du genre et de la jeunesse de la Commission de l'Union Africaine a souligné l'importance de l'éducation en tant qu'outil de développement durable et de capital humain et a insisté sur la nécessité de programmes d'études inclusifs, équitables et durables.

Elle a également insisté sur la nécessité d'une collaboration entre les partenaires, les agences de l'UA, les CER, les OSC, les individus et les médias afin de conduire un changement significatif et de s'assurer que personne n'est laissé pour compte.



Service Communication

Lutter contre les mariages d'enfants : Dialogue Intergénérationnel



L'ONG Forces en Action pour le Mieux-Etre de la Mère et de l'Enfant (FAMME) et WILDAF-Togo, ont organisé le 22 mai 2024, un dialogue intergénérationnel à Mango (Togo), entre une soixantaine d'ânés et de jeunes issus de trois cantons Mango, Tchanaga et Takpamba pour réfléchir sur les stratégies de lutte contre les mariages d'enfants.

La rencontre s'inscrit dans le cadre du projet « Agir pour l'Abandon des Mariages d'Enfants (AAME) » et avait pour objectif d'attirer l'attention de tous les acteurs au niveau local sur la recrudescence des "mariages d'enfants" dans les cantons susmentionnés et de les amener à faire des propositions concrètes et définir des stratégies pour combattre efficacement le phénomène qui affecte négativement les jeunes filles. Ladite rencontre a regroupé des ânés (chefs des cantons et des villages, leaders religieux, responsables des groupements de femmes, mères de ménage, ...) et des jeunes (responsables CVD, élèves, apprenties, victimes sauvées, et autres) ainsi que des ONGs au niveau local notamment ONG Creuset -Togo, FED et ONG GRAIL-NT (Groupe de recherche et d'appui aux initiatives locales Nord Togo).

A l'ouverture de la session, Mme Chaold Gertrude Ablavi a indiqué qu'il est impérieux pour chaque acteur de s'impliquer efficacement, pour inverser la tendance et aller à l'éradication des mariages d'enfants. « En agissant ainsi, les filles peuvent évoluer dans les études et contribuer plus tard au développement de leurs localités » a-t-elle déclaré.

Pour mieux cerner l'ampleur du phénomène, les organisateurs ont présenté aux participants l'étude de base sur le mariage d'enfants réalisée, à Tchanaga, à Takpamba et à Kri-kri (Tchamba).

L'étude révèle une prévalence de 94% de mariages d'enfants dans le canton de Tchanaga, 72% dans le canton de Takpamba et 50% à Kri-kri (Tchamba). S'agissant de la question des Droits et Santé Sexuelle et Reproductive (DSSR), l'étude a révélé une méconnaissance de ces droits par les communautés couvertes par le projet.



Constitué en groupe, les acteurs présents ont échangé sur les normes sociales et traditionnelles néfastes à la vie de la jeune fille et celles favorisant les mariages d'enfants, et comment faire évoluer ces normes et coutumes afin de lutter contre les mariages d'enfants.

Après examen desdites normes et leur conséquence contribuant aux mariages d'enfants, chaque canton a retenu, au moins deux normes sociales et traditionnelles sur lesquelles il faille vite agir pour prévenir les mariages d'enfants. Notamment **l'échangisme, la préservation de l'honneur et de la virginité, le lévirat et le sororat, et la croyance selon laquelle, il est mauvais pour une Fille de faire plusieurs menstruations dans la maison de son père.**

Les chefs traditionnels et religieux se sont engagés à œuvrer à abandonner lesdits coutumes d'ici la fin 2024 et à lutter contre les mariages d'enfants à travers la signature d'un engagement.



NOUVELLES DU RESEAU

Pour le suivi des activités, les participants ont mis en place un comité de suivi et se sont entendus sur des dispositions communes générales à l'endroit des Cantons concernés ce sont :

- ⇒ Assurer dans la globalité des mosquées, des prêches lors des prières de vendredi sur la thématique des Mariages d'Enfants avec les argumentaires tirés du Saint Coran pour son abandon
- ⇒ Promouvoir dans les salles de classe scolaires et d'apprentissage une surveillance accrue sur les absences des jeunes et rechercher sans délai les raisons
- ⇒ Présenter les membres du Comité de suivi local mis en place aux autorités religieuses, traditionnelles, administratives, sanitaires et de sécurité et aux membres des communautés.

Quant aux organisateurs, ils devront :

- ⇒ Appuyer la recherche des moyens adéquats pour protéger les victimes de ME en attendant que les procédures nécessaires ne soient enclenchées rapidement
- ⇒ Produire et mettre à la disposition des cantons des kits et outils d'animations éducatives communautaires sur la lutte contre les ME
- ⇒ Intensifier dans les cantons, la formation et la sensibilisation sur les DSSR des Filles



Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Oti, N'Gbamou Koya et le chef du canton de Mango, El Hadj Nambiema Tabi Zakar, ont salué la pertinence de la rencontre au regard de l'ampleur des mariages d'enfants dans le Grand Oti. Ils ont exprimé leur reconnaissance aux ONGs « FAMME » et WILDAF Togo pour leur combat dans l'éradication de ce phénomène et exhorté les participants à s'investir dans la lutte contre les mariages d'enfants dans leurs localités, afin de permettre aux filles d'être scolarisées pour s'assurer un avenir

En dehors du Togo, ce projet est aussi mis en œuvre au Mali. J'exprime ma reconnaissance à AmplifyChange et WILDAF Afrique de l'Ouest pour leurs appuis multiformes à la réalisation du présent projet a déclaré Mme Gertrude à la fin de la rencontre.

Service Communication

50% pour Elles aussi !!!
Il est temps d'agir



En Afrique de l'Ouest, les Etats continuent de se débattre avec la sous-représentation significative des femmes dans les instances de prise de décision et en politique. Malgré diverses initiatives visant à promouvoir l'égalité des sexes, les femmes se heurtent à des obstacles considérables qui les empêchent de participer activement aux processus politiques au même titre que les hommes. Cette disparité persistante ne porte pas seulement atteinte aux principes démocratiques, mais entrave également le développement inclusif de la région.

Face à ce constat et eu égard à son engagement à promouvoir la participation des femmes en politique en Afrique, le WILDAF-Afrique de l'Ouest a contribué à la mise en place d'un mouvement d'action et de solidarité pour la participation politique des femmes et des jeunes femmes dénommé **Mouvement 50%**.

La création et le lancement du Mouvement 50% le 12 octobre 2023, suite à un atelier sous régional qui s'est tenu à Lomé du 10 au 12 octobre 2023, s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet intitulé « **50 pour cent pour elles aussi !!!** » initié par le WILDAF-AO et financé par le Fonds Féministe en Action.

Le projet a pour objectif d'amener les autorités étatiques et les partis politiques à adopter et à appliquer des mesures législatives en vue de créer un cadre favorable à la participation des femmes en politique au même titre que les hommes conformément à la parité qui est la norme au niveau régional africain.

Le Mouvement mis en place a donc pour ambition d'accroître à 50% la participation quantitative et qualitative des femmes et jeunes femmes en politique d'ici 2030.

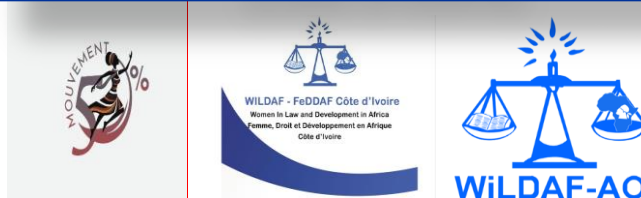
A cet effet, les membres du mouvement 50% ont organisés les 3, 4 et 5 Juin 2024 à Abidjan (Côte d'Ivoire) et les 10, 11 et 12 Juin 2024 à Lomé (Togo), des actions d'information, de sensibilisation et de plaidoyers au cours desquelles, lesdits membres ont rencontré les acteurs clés de la vie publique et politique dans les pays susmentionnés.

Le but était d'une part, de sensibiliser et d'informer les organisations de femmes, de jeunes filles mais aussi les médias et le public sur la participation politique des femmes et d'autre part, d'amener les décideurs et acteurs qui ont un rôle dans la mise en œuvre effective de la participation des femmes en politique à travailler au respect des normes existantes et à l'évolution des ambitions vers la participation paritaire des hommes et des femmes à la vie politique.



Les diverses activités organisées se sont soldées par des conférences de presse au cours desquelles des recommandations ont été formulées au travers de communiqués.

Communiqué de presse (Côte d'Ivoire)



Dans un contexte sous-régional caractérisé par une sous-représentation des femmes dans les instances de prise de décision et politique, le WILDAF-Afrique de l'Ouest a initié un mouvement intitulé 50%, financé par le Fonds Féministe en Action. Ce mouvement a été créé à la suite d'un atelier sous régional sur la problématique de la participation des femmes et des filles dans les instances de prise de décision et en politique tenu à Lomé du 10 au 12 octobre 2023.

Il s'agit d'un mouvement d'action et de solidarité qui a pour ambition de travailler aussi bien avec l'Etat et ses démembrements qu'avec les partis politiques et les populations, y compris les femmes elles-mêmes. Le mouvement a enregistré l'adhésion de 47 organisations de 12 pays de l'Afrique de l'Ouest.

Ce mouvement a procédé à l'analyse des normes juridiques en vigueur dans les différents pays et a relevé qu'il y a de belles initiatives pour renforcer la représentativité des femmes en politique. L'exemple du Sénégal peut être cité, de même que celui de la Côte d'Ivoire et d'autres pays qui ont adopté des normes juridiques instituant des quotas ou la parité pour une meilleure représentativité des femmes en politique. Cependant la mise en œuvre de ces dispositions est loin d'être effective. Pour soutenir l'action de promotion de la femme en politique en Côte d'Ivoire, une mission de solidarité et de plaidoyer composée d'acteurs du Togo, du Sénégal et du Mali appuyé par le WILDAF Côte d'Ivoire et les organisations œuvrant pour la promotion de la femme a rencontré des acteurs clés de la vie publique ivoirienne les 3, 4 et 5 Juin 2024. Les objectifs clés de la mission étaient de :

- Informer et sensibiliser les organisations de femmes, de jeunes filles et les couches minoritaires de femmes, mais aussi les médias et le public ivoiriens sur de la participation politique des femmes.

NOUVELLES DU RESEAU

- Amener les acteurs qui ont un rôle dans la mise en œuvre effective de la participation des femmes en politique à travailler au respect des normes existantes et à l'évolution des ambitions vers la participation paritaire des hommes et des femmes à la politique.

La Côte d'Ivoire a souscrit aux engagements internationaux régionaux sous régionaux et nationaux en faveur de la promotion de la participation politique des femmes tels que : la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples de 1981, ratifié en 1992, le Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits de la Femme de 2003 ratifié par la Côte d'Ivoire en 2011, la déclaration Solennelle pour l'égalité du genre en Afrique de 2004, l'Acte additionnel relatif à l'Egalité des droits entre les femmes et les hommes pour le développement durable dans l'espace CEDEAO de 2017 et la loi N°2019-870 du 14 octobre 2019 favorisant la représentation de la femme dans les assemblées élues.

Les discussions fructueuses ont porté sur le cadre juridique en vigueur et son effectivité, sur le rôle des institutions dans la mise en œuvre des instruments juridiques en vigueur, sur les pistes d'actions à mener pour renforcer la participation politique des femmes en Côte d'Ivoire.

Un point important a retenu l'attention à la suite des discussions avec les différents acteurs ciblés notamment le Conseil National des Droits de l'Homme, le Conseil Constitutionnel et la Commission des affaires générales et institutionnelles de l'Assemblée nationale.

Il s'agit de la nécessité d'harmoniser la loi du 14 octobre 2019 avec le Code Electoral pour une effectivité de la participation des femmes en politique en Côte d'Ivoire.

A l'issue des rencontres la mission a fait les recommandations ci-après :

— Aux Institutions de l'Etat :

1-Aider à la prise en compte par le gouvernement des mesures aidant à assurer l'application effective de la loi n°2019-870 du 14 octobre 2019, favorisant la représentation des femmes dans les assemblées élues et son décret d'application n°2020- 941 du 25 novembre 2020.

2-Aider à la promotion de nouvelles initiatives à l'intention des partis politiques à l'instar de l'article 4 de la loi n°2019-870 du 14 octobre 2019

qui octroie un financement supplémentaire aux partis politiques ou groupements politiques dont les listes atteignent au moins 50% de femmes candidates.

3-Aider à la prise en compte par le gouvernement de mesures adéquates et réalistes pour passer du système de quota instauré par la loi n°2019-870 du 14 octobre 2019 à la norme paritaire de l'Union Africaine rappelée par l'article 09 du Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatifs aux droits des femmes.

— Les femmes leaders politiques :

1-Inciter les dirigeants des partis politiques à faire une application systématique de la loi n°2019-870 du 14 octobre 2019.

2- Inciter les dirigeants des partis politiques à mettre en place des statuts favorables au respect des droits des femmes en politique.

3-Initier les dirigeants des partis politiques à prendre des mesures de quotas au sein des partis politiques.

4-Veiller à ce que ce quota ne devienne pas un plafond, mais plutôt un plancher vers la participation paritaire des femmes et des hommes à la politique en adéquation avec la norme paritaire de l'Union Africaine, rappelé par l'article 09 du protocole à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatifs aux droits des femmes dit protocole de MAPUTO.

- La société civile et les organisations féminines :

1-Mettre en œuvre des activités de formation et de sensibilisation à l'endroit des femmes et des filles en faveur de la participation politique des femmes et organiser des mentorats avec les aînées et les femmes leaders dans le milieu politique.

2-Mener des actions pour favoriser l'application de la loi n°2019-870 du 14 octobre 2019 favorisant la représentation de la femme dans les assemblées élues en Côte d'Ivoire.

3-Générer des données probantes pour éclairer la prise de décision, l'élaboration et le suivi des politiques visant la participation paritaire des femmes et des hommes en politique.

Les membres du mouvement s'engagent à poursuivre leurs efforts pour une participation de meilleure qualité des hommes et des femmes aux affaires publiques et politiques, notamment :

NOUVELLES DU RESEAU

- Continuer à renforcer les capacités des femmes à participer à la prise de décision.
- Contribuer à lever toutes les barrières sociales et culturelles.
- Contribuer à renforcer les capacités des membres des partis politiques et des citoyens à mieux exercer leurs droits lors des contentieux électoraux.

Fait à Abidjan le 06 juin 2024

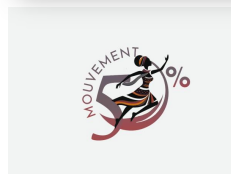


Visite à la Cour Constitutionnelle (Côte d'Ivoire)



Visite de plaidoyer à l'Assemblée Nationale (Côte d'Ivoire)

Communiqué de presse (Togo)



Dans un contexte sous-régional ouest – africain caractérisé par une sous-représentation des femmes dans les instances de prise de décision et en politique, le WiLDAF Afrique de l'Ouest a initié un mouvement intitulé 50%, financé par le Fonds Féministe en Action. Ce mouvement a été créé à la suite d'un atelier sous - régional sur la problématique de la participation des femmes et des filles dans les instances de prise de décision et en politique tenu à Lomé du 10 au 12 octobre 2023.

Il s'agit d'un mouvement d'action et de solidarité qui a pour ambition de travailler aussi bien avec l'Etat et ses démembrements qu'avec les partis politiques ; les acteurs de la Société civile et les populations, y compris les femmes elles-mêmes. Le mouvement a enregistré l'adhésion de 47 personnes provenant de diverses organisations de 12 pays de l'Afrique de l'Ouest.

Ce mouvement a procédé à l'analyse des normes juridiques en vigueur dans les différents pays et a relevé qu'il y a de belles initiatives pour renforcer la représentativité des femmes en politique. L'exemple du Sénégal peut être cité, de même que celui de la Côte d'Ivoire, du Togo et d'autres pays qui ont adoptés des normes juridiques instituant des quotas ou la parité pour une meilleure représentativité des femmes en politique. Cependant, la mise en œuvre de ces dispositions est loin d'être effective. Pour soutenir l'action de promotion de la femme en politique au Togo, une mission de solidarité et de plaidoyer composée d'acteurs du Sénégal du Togo, appuyé par le GF2D et le WiLDAF-Togo a rencontré des acteurs clés de la vie publique togolaise les 10, 11 et 12 Juin 2024.

Les objectifs clés de la mission étaient de :

- Informer et sensibiliser les organisations de femmes, de jeunes filles mais aussi les médias et le public togolais sur la participation politique des femmes ;

- Amener les décideurs et acteurs qui ont un rôle dans la mise en œuvre effective de la participation des femmes en politique à travailler au respect des normes existantes et à l'évolution et à la concrétisation des ambitions vers la participation paritaire des hommes et des femmes à la vie politique.

Le Togo a souscrit aux engagements internationaux, régionaux, sous - régionaux en faveur de la promotion de la participation politique des femmes tels que : la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples de 1981, ratifié en 1982, le Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits de la Femme de 2003 ratifié par le Togo en 2005, la déclaration solennelle pour l'égalité du genre en Afrique de 2004, l'Acte additionnel relatif à l'Egalité des droits entre les femmes et les hommes pour le développement durable dans l'espace CEDEAO de 2017. Dans la même dynamique, au niveau national, le Togo a adopté des mesures telles que **la loi n° 2012-002 du 29 mai 2012 modifiée par la loi n° 2013-004 du 19 février 2013** favorisant la représentation de la femme dans les assemblées élues.

Durant les différentes rencontres effectuées dans le cadre de la mission de plaidoyer, les discussions fructueuses ont porté sur le cadre juridique en vigueur et son effectivité, sur le rôle des institutions dans la mise en œuvre des instruments juridiques en vigueur, sur les pistes d'actions à mener pour renforcer la participation politique des femmes au Togo.

Un point important a retenu l'attention à la suite des discussions avec les différents acteurs ciblés, notamment la Fatière des communes du Togo (FCT), la Commissions Nationale des Droits de l'Homme (CNDH), la Coordination des Organisations Féminines du Togo (COFET), le Réseau des Femmes Musulmanes d'Afrique (REFMA), le Réseau des Femmes Africaines Ministres et Parlementaires (REFAMP), les femmes politiques formées par le GF2D dans le domaine politique, les organisations membres du WILDAF Togo et madame la Ministre de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation.

Il s'agit de la nécessité de réviser le Code Electoral pour une plus grande effectivité de la participation des femmes en politique au Togo.

A l'issue des rencontres, la mission a fait les recommandations ci-après :

- **Aux Institutions de l'Etat y compris la Ministre de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation :**

1-Veiller à la prise en compte par le gouvernement de mesures adéquates pour passer du système de la représentation paritaire des deux sexes sur les listes de candidatures aux élections législatives instauré par la loi n° 2012-002 du 29 mai 2012 modifiée par la loi n° 2013-004 du 19 février 2013 et la loi n° 2013-008 du 22 mars 2013 portant code électoral à un système de liste alternée des candidatures des deux sexes pour les élections législatives et locales conformément aux engagements pris par le TOGO à travers les instruments internationaux notamment l'article 09 du Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatifs aux droits des femmes ;

2. Veiller à l'adoption par le Parlement de mesures pour assurer la représentation paritaire des femmes et des hommes dans les instances électives et nominatives ;

- **Aux leaders des partis politiques :**

1-Amener les dirigeants des partis politiques à faire une application systématique de la loi n° 2012-002 du 29 mai 2012 modifiée par la loi n° 2013-004 du 19 février 2013 et la loi n° 2013-008 du 22 mars 2013 ;

2-Amener les partis politiques à mettre en place des mécanismes internes pour contribuer à l'élection des femmes aux échéances législatives et locales afin de s'assurer à l'effectivité de l'article 7 de **Loi n° 2013-013 du 07 juin 2013 portant financement public des partis politiques et des campagnes électorales** ;

3-Amener les dirigeants des partis politiques à inscrire dans leurs textes fondamentaux des dispositions favorables au respect des droits des femmes en politique.

- **A la société civile et aux organisations féminines :**

1-Mettre en œuvre des activités de formation et de sensibilisation à l'endroit des femmes et des filles en vue d'une plus grande participation politique et organiser des mentorats avec les aînées et les femmes leaders dans le milieu politique.

2-Mener des actions concertées de plaidoyer pour la révision de la loi n° 2012-002 du 29 mai 2012 modifiée par la loi n° 2013-004 du 19 février 2013 et la loi n° 2013-008 du 22 mars 2013 favorisant le renforcement de la représentation paritaire des femmes et des hommes dans les instances de prise de décision aussi bien électives que nominatives.

3-Générer des données probantes pour éclairer la prise de décision, l'élaboration et le suivi des politiques visant la participation paritaire des femmes et des hommes à la vie politique.

Les membres du mouvement s'engagent à poursuivre leurs efforts pour une participation de meilleure qualité des hommes et des femmes aux affaires publiques et politiques, notamment :

- Continuer à renforcer les capacités des femmes à participer à la prise de décision.
- Contribuer à lever toutes les barrières sociales et culturelles.
- Contribuer à renforcer les capacités des membres des partis politiques et des citoyens à mieux exercer leurs droits lors des contentieux électoraux.

Fait à Lomé le 13 juin 2024



Viste à la Commission Nationale des Droits de l'Homme (Togo)



Rencontre avec les femmes formées en politique par GF2D

Leadership et participation des femmes à la vie politique au Bénin : Un challenge à relever



Dans la poursuite, des actions du mouvement 50%, le Réseau pour l'Intégration des Femmes des Organisations Non Gouvernementales et Associations Africaines (RIFONGA) a organisé une rencontre de partages d'expérience autour du leadership féminin à Cotonou. Nous vous proposons l'article de la rencontre.

Elles ont décidé de se serrer les coudes pour relever les grands défis qui les attendent. Elles, ce sont les Femmes d'impact. Elles ont organisé une rencontre de partage d'expériences sur le leadership la représentation des femmes aux postes de prise de décisions et la redevabilité ce mardi 20 août 2024 à Cotonou sur initiative de Dorcas Carmelle Codjia, Présidente du Réseau des Femmes d'impact en collaboration avec les associations intervenant sur les questions électorales et de promotion des droits de femme au Bénin. Une rencontre mise en relief par la présence d'une invitée de marque, Joëlle Bilé, opératrice économique et politique, candidate à l'élection présidentielle de 2023 en RD Congo.

Malgré leurs compétences maintes fois démontrées, en tant que leaders et agents du changement, et en dépit de leur droit de participer en toute égalité à la gouvernance démocratique, le leadership des femmes et leur participation à la vie politique sont partout menacés. Mais comme le dit-un adage « C'est dans la convergence des efforts qu'on parvient à atteindre les objectifs communs ».

NOUVELLES DU RESEAU

Ainsi pour ne pas baisser les bras, les associations intervenant sur les questions électorales et de promotion des droits de femme au Bénin ont échangé autour du thème : « Femme et femmes, un dialogue autour de l'identité du genre ».

Pour l'organisatrice de cette rencontre importantissime, Dorcas Carmelle Codjia, Présidente du Réseau des Femmes d'impact, l'objectif est de « réseauter pour former une communauté de femmes leaders autour des questions électorales, de recevabilité, de panafricanisme et d'éducation ».



Epousant l'ingénieuse idée, Dr Léontine Idohou, Présidente de l'ONG Rifonga Bénin lors de sa prise de la parole n'a pas hésité à expliquer le bienfondé de cette rencontre. « L'objectif de notre rencontre de ce jour est d'échanger pour voir comment nous allons convertir nos énergies pour soutenir les femmes pour que les choses se fassent mieux. Vous n'êtes pas sans savoir que la femme est un instrument de Développement et à ce sujet, on doit avoir les femmes à tous les niveaux de responsabilité où nous devons décider du développement de notre pays. Que ça soit en politique, que ça soit au niveau des lois au parlement, il faut que ces lois soient équitables pour nous amener vers l'égalité des sexes. Au niveau du gouvernement, il faut que nous ayons beaucoup de femmes ministres comme les chefs d'Etat eux-mêmes ont décidé 50% alors, pourquoi ne pas avoir 50% de femme et 50% d'hommes au niveau politique. C'est notre but. Quand nous allons arriver à ce niveau, je crois que le développement sera au point », a-t-elle déclaré. Notre objectif final poursuit-elle « est d'avoir un jour au Bénin une femme présidente de la République. Parce que, si nous parlons du genre, c'est la complémentarité homme-femme. Donc, la femme étant la mère des filles, et des garçons, leur évolution nous incombe.

Et pour avoir une société juste, efficiente, équitable, nous devons évoluer vers là ». A l'en croire pour que cela soit possible, il est important que les femmes oublient désormais le « moi » et dire « nous » et travailler pour toutes les femmes et non pour elle. « Elles doivent soutenir la candidature prochaine des femmes, les aider dans leurs campagnes afin qu'elles puissent réussir », a-t-elle insisté.



Très satisfaite d'avoir participé à cette séance, Joëlle Bilé, opératrice économique et politique, candidate à l'élection présidentielle de 2023 en RD Congo ne s'en n'est pas cachée : « Ce fut une rencontre qui a été très riche et fructueux avec les femmes de différentes corporations et de divers secteurs dans le but de trouver des synergies, de répondre à des préoccupations et trouver des recommandations, faire des plaidoyers adéquats adressés directement aux pouvoirs publics de sorte à rendre notre communauté, notre pays et nos pays plus vivables, plus structurés et plus développés et c'est le but de la société civile ».



A noter que d'autres rencontres du genre sont prévues dans ce cadre.

Source : <https://gaskiyani.info>

NOUVELLES DU RESEAU

Lancement de la Formation pour l'Autonomisation des Femmes et Jeunes Filles



Le 27 août 2024, une cérémonie officielle marquant le lancement d'une formation dédiée aux femmes et jeunes filles des cercles de Sikasso, Kadiolo, Kolondiéba, et Dandereso, a eu lieu dans la salle de formation du centre Saint Jean Bosco à Sikasso au Mali.

Cet événement a rassemblé un large éventail de participantes, incluant des personnes déplacées internes (PDI), des survivantes de Violences Basées sur le Genre (VBG), des membres d'organes de paix et de réconciliation, ainsi que des personnes vivant avec un handicap et des femmes leaders d'organisations locales. L'objectif de cette formation est de renforcer les capacités de ces femmes et jeunes filles afin de leur permettre de jouer un rôle actif dans la gestion des conflits et la promotion de la paix au sein de leurs communautés.

Cette formation s'inscrit dans la troisième phase du projet « Se reconstruire en tant qu'artisans de la paix pour la stabilité au Mali et au Burkina Faso et l'autonomisation des femmes et jeunes filles ». Ce projet ambitieux vise à soutenir les participantes dans leur processus de guérison et de renforcement personnel, tout en les formant à devenir des actrices clés de la réconciliation et de la stabilité.

À travers des modules spécifiques sur la gestion des conflits, les droits des femmes, et les stratégies de plaidoyer, cette initiative aspire à redonner aux femmes et jeunes filles les moyens de prendre part activement à la construction d'une société plus juste et équitable.

La cérémonie de lancement a été l'occasion de souligner l'importance de l'inclusion des groupes vulnérables, notamment les survivantes de VBG et les personnes vivant avec un handicap, dans les processus de paix et de réconciliation. Les autorités présentes ont insisté sur le rôle crucial que ces femmes peuvent jouer en tant qu'artisans de la paix dans leurs communautés respectives. En renforçant leurs compétences et leur leadership, le projet entend non seulement autonomiser ces femmes, mais aussi renforcer la résilience sociale face aux conflits et aux défis sécuritaires auxquels sont confrontées les régions de Sikasso et au-delà.



Ce projet est le fruit d'un partenariat solide entre WILDAF-Mali et l'Ambassade de la Grande-Bretagne au Mali. Ensemble, ces deux entités œuvrent pour promouvoir la paix et l'autonomisation des femmes, en soutenant des initiatives qui visent à transformer les survivantes de conflits en leaders capables de contribuer activement à la construction d'un avenir meilleur. À travers des projets comme celui-ci, WILDAF-Mali et ses partenaires démontrent leur engagement à accompagner les femmes dans leur quête d'autonomie et de participation à la vie publique, tout en renforçant les fondements de la paix et de la stabilité dans la région.

Source : <https://wildaf-mali.org>

Au Ghana, une loi pour atteindre la parité dans les postes de décision de la fonction publique en 2030



Adopté à la quasi-unanimité au Parlement le 30 juillet, cinq mois avant le prochain scrutin présidentiel, le texte prévoit également d'agir sur la représentation des femmes dans le secteur privé.

Son adoption, mardi 30 juillet, a été accueillie avec un immense soulagement par de nombreuses organisations de la société civile (OSC) et des défenseurs des droits humains au Ghana. Après avoir passé plus d'une décennie dans les cartons, le projet de loi sur la discrimination positive (Affirmative Action Bill) – appelée loi pour l'équité des genres – a été voté par la majorité du Parlement.

Le texte, qui attend encore de recevoir l'aval présidentiel, présente une mesure phare : atteindre, d'ici à 2030, un taux de 50 % de femmes au sein de « la fonction publique, la gouvernance et les postes de décision ». L'objectif concerne aussi bien les ministères, les administrations, les organes de sécurité, que les assemblées locales... Chaque organe devra alors suivre une feuille de route, définie et contrôlée par un comité dirigé par le ministre de l'égalité des sexes. Les avancées devront être publiées dans un rapport annuel.

« Si toutes les mesures sont mises en place, ce texte a vraiment le potentiel de faire bouger les choses », juge Sheila Minkah-Premo, avocate et cheffe de l'Affirmative Action Coalition, qui a œuvré à l'élaboration de la loi. La juriste soulève néanmoins une faiblesse dans la version adoptée fin juillet : la représentation des femmes au sein des partis politiques.

« Lors des débats au Parlement, certains députés ont souligné que rien, dans la Constitution ghanéenne, ne pouvait obliger les partis à choisir une femme à un homme quand ils sélectionnent leurs candidats pour les élections législatives », rapporte-t-elle.

En conséquence, le choix de mettre une femme en tête de liste relèverait « de la bonne volonté des partis », d'après Sheila Minkah-Premo. Un coup dur, tant les femmes sont sous-représentées au Parlement : depuis 2020, elles ne sont que 40 députés, pour 275 sièges, soit moins de 15 % du total des élus. Un chiffre largement inférieur à la moyenne des parlements d'Afrique subsaharienne (27,3 %), selon le rapport de l'Union interparlementaire publié en 2023.

Des mesures pour plus de femmes dans le secteur privé

La loi prévoit également une série de mesures concernant l'éducation, la santé et la représentation des femmes dans le secteur privé. Sur ce dernier point, le texte stipule qu'un employeur « doit prendre des mesures pour assurer l'égalité progressive entre les hommes et les femmes au sein de son personnel ». Une mesure accompagnée, si respectée, d'avantages fiscaux et de facilités d'accès aux marchés publics. Des sanctions financières et pénales sont également prévues en cas d'infraction.



Si ce texte, inédit au Ghana, a été globalement salué par les OSC, ces dernières préviennent qu'elles resteront vigilantes sur l'application de la loi. La militante ghanéenne pour l'égalité des genres Felicity Nelson se souvient par exemple de la loi de lutte contre les violences domestiques, votée en 2007 : « Le texte prévoyait la mise en place d'un fonds d'aide aux victimes. Des années plus tard, il n'existe toujours pas. Ce, malgré une décision de justice obligeant le gouvernement à le faire. »

Autre point d'inquiétude : les stéréotypes liés au genre, très prégnants dans la société ghanéenne. Dans son rapport de 2023 intitulé *Les Voies de l'égalité*, l'Organisation des Nations unies pointait la faiblesse du niveau d'autonomisation des femmes au Ghana.

« Notre plus grand défi est culturel, souligne Genevieve Partington, directrice d'Amnesty International Ghana. Et cela pourrait retarder l'acceptation, et donc la mise en place de la loi. »

Adopté cinq mois seulement avant une échéance politique majeure, les élections générales du samedi 7 décembre, il n'est en revanche pas certain que le texte aura une quelconque influence sur le vote des électeurs – et électrices. « Les Ghanéens ne tiennent traditionnellement pas compte des enjeux sociétaux dans leur vote, soutient Chris Atadika, chercheur en sciences politiques à l'Université du Ghana. Ce qui compte avant tout, c'est l'amélioration de leur situation économique immédiate. » Un facteur d'autant plus important que le Ghana subit une crise économique sans précédent depuis 2022, avec un taux d'inflation qui dépasse toujours les 20 % en août 2024.



Selon Chris Atadika, le Nouveau parti patriotique (NPP), actuellement au pouvoir, ne cherchera même pas à faire campagne sur cette loi. « Sur le terrain de l'égalité des genres, il serait forcément perdant face au Congrès démocratique national [NDC] », assure le chercheur. Le principal parti d'opposition « propose, énormément, si ce n'est plus de réformes dans ce domaine. Et, contrairement au NPP, le candidat du NDC, John Mahama, a choisi une femme, Jane Naana Opoku-Agyemang, comme colistière ». En juillet, selon le dernier sondage de l'institut ghanéen Global Info Analytics, les intentions de votes de l'électorat féminin allaient à 48 % au NDC, contre 41 % pour le NPP.

Source : <https://www.lemonde.fr/>

Ghana : la CEDEAO se dote d'un Observatoire du genre



Un observatoire du genre, telle est l'initiative lancée au Ghana par la Cédéao qui vise ainsi à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans la région, selon la note parvenue à APA.

Le 6 septembre 2024, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a officiellement lancé son Observatoire du genre (ECOGO, sigle anglais) et les programmes de genre de son Centre de développement dédié à cette thématique (CCDG) au Ghana, annonce un communiqué parvenu ce lundi 9 septembre à APA.

Cet événement s'est déroulé avec le soutien du Programme de renforcement de la paix et de la stabilité régionale (SRPS, sigle anglais) de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) en Afrique de l'Ouest et du Centre de service régional du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour l'Afrique.

Selon la Professeure Fatou Sow Sarr, Commissaire au développement humain et aux affaires sociales de la Commission de la Cédéao, citée par le document, « l'Observatoire du genre de la Cédéao représente un outil crucial dans notre quête de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. »



Elle a ajouté qu'il est de notre responsabilité collective de veiller à ce que les données collectées et les études réalisées ne tombent pas dans l'oubli, mais se traduisent plutôt par des actions tangibles et des changements positifs sur le terrain.

De son côté, Mme Prudence Ngwenya, Directrice des femmes, du genre et de la jeunesse de la Commission de l'Union africaine, a souligné que cet observatoire « *n'est pas seulement un dépôt de données, mais une plateforme dynamique qui nous permettra de collecter, d'analyser et de diffuser des données ventilées par sexe dans l'ensemble de la région.* »

Dans sa déclaration, Mme Cleopatra Phiri-Hurungo, Responsable de l'équipe chargée des questions de genre, au nom du Dr Mathias Naab, Directeur du Centre de services régional du PNUD pour l'Afrique, a indiqué que la région de la Cédéao a fait des progrès remarquables dans la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes.

« *La création et le lancement de l'Observatoire du genre de la Cédéao (ECOGO) représentent un effort crucial et opportun. Cette initiative audacieuse permettra à la région de faire face aux obstacles et de contrôler rigoureusement le respect par les États membres des engagements pris en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes* », a-t-elle dit.

Dans le cadre du lancement, un chèque de 245 000 dollars américain a été remis à la République du Ghana pour soutenir la mise en œuvre du programme de fistule obstétricale du CCDG dans le pays. En 2024, l'organisation communautaire affirme avoir fourni un soutien financier à 8 États membres pour contribuer à l'éradication de la fistule obstétricale dans la région.

Source : <https://fr.apanews.net/news/ghana>

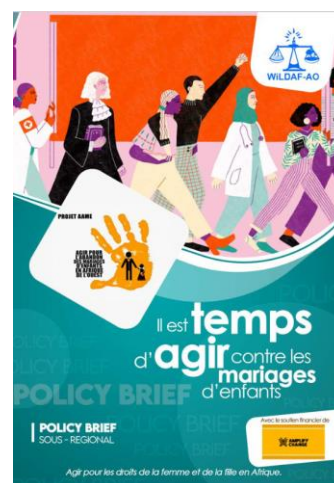
Quelques Publications



Rapport d'activités 2023

Agir pour les droits de la femme et de la fille en Afrique.

Rapport d'Activités 2023



Policy Brief-II est temps d'agir contre les mariages d'enfants



Policy brief- Renforcer l'autonomisation et la résilience des femmes et des jeunes dans les chaînes de valeur porteuses, équitables et durables en Afrique de l'Ouest Il est temps d'aller plus loin